



Built to Lead

Pour publication immédiate : 7/5/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO DÉVOILE DES RÉGLEMENTATIONS D'URGENCE
VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES GARDERIES DE L'ÉTAT DE
NEW YORK**

*En vertu des nouvelles réglementations, l'État sera en mesure de suspendre ou
d'annuler la licence des garderies en raison de conditions spécifiques
dangereuses*

*Les parents de l'État de New York auront un meilleur accès à l'historique
d'infraction des garderies de tout l'État*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui des nouvelles réglementations d'urgence visant à améliorer la sécurité et la responsabilité des programmes de garde d'enfants au sein de l'État de New York. Les réglementations définissent les conditions dans lesquelles l'État pourra annuler ou suspendre la licence d'une garderie et elles augmentent les amendes pour les infractions graves aux normes sanitaires et de sécurité des garderies. Le Gouverneur a également annoncé que l'État agrandit son registre en ligne des garderies agréées par l'État pour y inclure les historiques d'inspection et d'infraction remontant jusqu'à six ans, ainsi que des données supplémentaires sur les programmes gérés de manière illégale.

« Chaque parent devrait avoir accès à une garderie sûre et fiable. Ces nouvelles réglementations permettront d'améliorer l'accès à des soins de qualité dans tout l'État en augmentant la transparence et la responsabilité au sein du système, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Du durcissement des peines pour les infractions graves à la mise à jour de notre registre d'État pour y inclure un historique des amendes, ces réformes garantiront la protection et la sécurité des enfants new-yorkais auprès de leur garderie communautaire. »

Les nouvelles réglementations font suite à la proposition de programme de garde d'enfants du Gouverneur, qui a été adoptée à l'unanimité au Sénat, mais qui n'a pas été présentée pour un vote à l'Assemblée lors de la session législative récemment achevée.

En vertu de la loi actuelle, l'État est autorisé à suspendre, annuler ou limiter la licence d'une garderie si les soins de l'établissement représentent un « danger imminent » pour un enfant ou pour la santé publique. Toutefois, la notion de danger imminent n'a jamais été clairement définie. L'État sera désormais en mesure de suspendre, limiter ou

annuler la licence d'une garderie dans des cas bien précis, dont un taux insuffisant de personnel par rapport aux enfants, le manquement de traitement médical approprié pour un enfant, l'obstruction des sorties, les punitions corporelles, les conditions insalubres et le refus de coopérer avec les inspecteurs, entre autres.

Selon l'ordre du Gouverneur, les réformes incluront aussi :

- L'augmentation des amendes jusqu'à 500 dollars par jour pour les infractions graves, qu'il s'agisse de la première ou non, dont les risques d'incendie, de sécurité et sanitaires ;
- L'exigence que les inspecteurs signalent les programmes gérés de manière illégale aux forces de l'ordre ;
- Le déclenchement d'un examen de tous les programmes réglementés par l'État d'un opérateur dès que la licence d'un de ses sites est suspendue ou annulée ; et
- L'exigence que les opérateurs de garderies illégales informent immédiatement les parents par écrit lorsque l'État leur ordonne de fermer leurs portes.

L'État de New York compte environ 21 000 programmes de garde d'enfants, dont 11 000 dans la Ville de New York. Le Bureau des services à l'enfance et aux familles supervise tous les programmes, à l'exception de 2 000 garderies des cinq départements qui sont réglementées par le Département de la santé et de l'hygiène mentale de la Ville de New York.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418